

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE NOGENT LE BERNARD

12, RUE DE LA MAIRIE

72110 NOGENT LE BERNARD



Arrêté 2026-44

Le Maire de la commune de Nogent le Bernard,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-1 à 2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L.411-3 et R411-8 à 25,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande formulée par **l'entreprise EIFFAGE**, qui réalise des travaux de réfection de la voirie,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel de chantier, pour des travaux sur la chaussée, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera interdite sur les voies suivantes selon les impératifs de sécurité et les nécessités du chantier liés aux travaux.

■ CR 48 Chemin de La Brossette

Ces prescriptions sont instaurées pour la durée nécessaire au chantier, prévue le 28 septembre 2026 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : L'entreprise EIFFAGE aura la charge de la signalisation temporaire de ce chantier.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié en la forme habituelle à la mairie de NOGENT LE BERNARD, et un exemplaire sera affiché dans la rue concernée durant la durée des travaux.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de Bonnétable, Entreprise EIFFAGE

FAIT A NOGENT LE BERNARD

Le 25/09/2026

Le Maire,

Anita MERCURIN-LAUNAY

